



## REGLEMENT REGIONAL ARBITRAGE

### NOUVELLE-AQUITAINE

-----

L'organisation en faveur de l'arbitrage est structurée autour d'un dispositif fédéral sous l'autorité du Comité Régional d'Escrime Nouvelle-Aquitaine partageant les projets de FORMATION, de DEVELOPPEMENT et de GESTION DU CORPS ARBITRAL dans son ensemble.

La commission régionale d'arbitrage (CRA), en charge de l'arbitrage au niveau régional et interdépartemental, doit veiller au respect des règles et des personnes.

Il est établi un règlement régional de l'arbitrage conformément à la réglementation de l'arbitrage de la Fédération Française d'Escrime

-----

#### **Commission Régionale d'Arbitrage du CRENA :**

Membre de droit : Hugues LE MERRE, Président du CRENA  
Président de la CRA : Sylvain PUTEAUX  
Président d'honneur : Jean Pierre ROMMERU  
Cadre Technique : Marie Alexia BLOMME  
Référents d'arme : FLEURET : Fabienne KESEROVIC  
EPEE : Sylvain PUTEAUX  
SABRE : Alex SOURIS  
HANDISPORT : Pas de référent actuellement.  
Membres : Jean Louis NAVAUD  
Denis LECAVELIER DES ETANGS-LEVALLOIS  
Alain FOURNERAT

#### COORDONNES DES REFERENTS

Président de la CRA : Sylvain PUTEAUX

Tel : 0777343757

Mail : [s.puteaux@gmail.com](mailto:s.puteaux@gmail.com)

Président d'honneur : Jean Pierre ROMMERU

---

Comité régional d'escrime Nouvelle-Aquitaine  
Maison régionale des sports - 2 avenue de l'université - Talence



FLEURET : Fabienne KESEROVIC  
Tel : 0684690275  
Mail : [keserovic.fabienne@orange.fr](mailto:keserovic.fabienne@orange.fr)

EPEE : Sylvain PUTEAUX  
Tel : 0777343757  
Mail : [s.puteaux@gmail.com](mailto:s.puteaux@gmail.com)

SABRE : Alex SOURIS  
Tel : 0630765236  
Mail : [a.souris@hotmail.fr](mailto:a.souris@hotmail.fr)

## **LA FORMATION ET LA CERTIFICATION**

La formation se fait avec le candidat et les structures (club, CAI, CRA et CNA) au sein desquelles il évolue.

C'est un engagement mutuel d'accompagnement permettant d'accomplir son projet sportif en matière d'arbitrage. Elle s'enclenche et se poursuit au sein du club par une formation initiale et une formation continue.

## **LES DIPLOMES**

Le diplôme se passe à chacune des trois armes et répond à l'acquisition de connaissances théoriques sur les règlements et à des compétences techniques d'arbitrage en situation.

La CRA propose, en lien avec le calendrier des épreuves certificatives et les dates de stage.

## **FORMATION INITIALE**

### **L'EVALUATION THEORIQUE :**

Elle se passe au niveau :

- Du club pour le blason vert du 5<sup>ème</sup> niveau du livret des lames et des armes.
- Du comité départemental en lien avec le CRENA pour l'arbitre interdépartemental.
- De la région pour l'arbitre régional.
- De la FFE pour l'arbitre National et de la FIE pour l'arbitre International

Elle est organisée lors des 2 Journées Nationales de l'Arbitrage :

---

Comité régional d'escrime Nouvelle-Aquitaine  
Maison régionale des sports - 2 avenue de l'université - Talence



## **DATES DES JNA:**

1<sup>ère</sup> JNA : Samedi 5 octobre 2019.

2<sup>ème</sup> JNA : juin 2020 (dès communication de la FFE)

## **CONVOICATIONS**

Elles seront envoyées par les comités départementaux à tous les clubs si possible un mois avant l'examen. Les inscriptions devront parvenir le mercredi avant l'examen à l'adresse indiquée sur la convocation.

## **LIEUX DES JNA:**

Plusieurs centres d'examens sont identifiés sur le territoire Nouvelle-Aquitaine

- Un centre par département pour les QCM interdépartementaux, régionaux et nationaux.

Un correspondant sera désigné sur chaque centre d'examen (soit 12 correspondants), et aura pour rôle de faire passer les QCM, les corriger à l'aide du document informatique fourni par Marie Alexia BLOMME, pour les examens interdépartementaux et régionaux, puis de lui envoyer les résultats informatiques par mail, les QCM seront envoyés par courrier au CRENA Maison régionale des sports - 2 avenue de l'université - Talence.

Pour les QCM nationaux, les copies seront envoyées sans correction à la Fédération Française d'Escrime.

## **L'EVALUATION PRATIQUE :**

Les candidats ayant obtenu la partie théorique au QCM peuvent entrer en formation pratique.

L'évaluation se fera sur l'ensemble de la saison sportive lors des compétitions et elle est supervisée par des référents à l'arbitrage missionnés par la CRA.

Une fiche individuelle conforme à celle utilisée par la FFE, mentionnant les compétitions arbitrées (Lieu, date, arme niveau, ainsi que les remarques formatives de l'évaluateur) leur sera transmise individuellement par mail. La fiche sera remplie par le référent à la fin de chaque compétition durant laquelle le candidat aura été évalué et elle sera renvoyée à chaque référent d'armes.

---

Comité régional d'escrime Nouvelle-Aquitaine  
Maison régionale des sports - 2 avenue de l'université - Talence



- Les évaluations interdépartementales se font au niveau des départements ou de la région et dans ce cas les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat du CRENA le mercredi précédant la compétition.
- Les évaluations régionales seront faites durant au moins trois compétitions régionales dont une, au moins de la catégorie M17 ou plus, par un référent de la CRA ou un autre arbitre qu'elle aura dûment mandaté. Les candidats désirant être évalués devront s'inscrire auprès du secrétariat du CRENA le mercredi précédant la compétition.
- **STAGE** : La participation à un stage de formation est obligatoire pour les arbitres en formation régionale. Ceux-ci seront organisés sur une journée durant les stages de détection, de perfectionnement ou d'entraînement du Comité Régional d'Escrime de la Nouvelle Aquitaine. Le CRENA prendra en charge le repas des stagiaires.

Pour l'Épée : Le stage de formation se fera lors du premier stage régional de Villeneuve sur Lot

Pour le Fleuret : Le 11 novembre au BEC

Pour le sabre : Le stage de formation se fera lors du stage de Pau

**LA VALIDATION** : La validation du diplôme d'arbitre pourra être faite en cours de saison pour un candidat ayant suivi son cursus de formation complet et ayant donné entière satisfaction au référent lors de son évaluation pratique sur trois compétitions minimums.

La validation des diplômes sur l'extranet de la FFE sera faite par le cadre technique.

**FORMATION CONTINUE** : Pour nos arbitres diplômés actifs aux trois armes, Les responsables d'armes se chargeront d'organiser une journée de formation continue durant la saison.

## **DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DU CORPS ARBITRAL**

La commission régionale d'arbitrage (commission statutaire obligatoire) a désigné un référent pour chaque championnat Nouvelle-Aquitaine :

Ces référents devront prendre contact avec le club organisateur 10 jours avant la date prévue des compétitions. Ils s'assureront ainsi que le club organisateur a d'ores et déjà envisagé le nombre d'arbitres nécessaires pour optimiser le déroulement de la compétition. Un point précis sur le nombre d'arbitre sera fait avec le club organisateur après la clôture des engagements.



Dans la mesure du possible la CRA nomme les référents en fonction des lieux d'organisation afin de limiter les déplacements. La liste sera communiquée à chaque début de saison.

Le référent fait partie de la liste officielle des arbitres. Il sera défrayé par le CRENA conformément aux décisions arrêtées lors de la réunion de la CRA du 23/08/2019.

- Le référent recevra un dédommagement de 60 € par jour lors des compétitions.
- En cas de déplacement loin de chez lui, il sera dédommagé à hauteur de 50 € pour une nuit d'hôtel, 10 € pour le petit déjeuner, 25 € pour le repas du soir et 0,30€ par kilomètre parcouru.

Le rôle du référent « CRA» sera le suivant :

- ✓ Aider en amont l'organisateur à assurer une bonne couverture en arbitres de la compétition
- ✓ Il est de droit membre du DT et règlera seul les litiges liés à l'arbitrage et aux incivilités,
- ✓ Son rôle est, en tant que membre du DT de la compétition, de
  - Rappeler à tous en début de compétition la charte régionale de l'arbitrage
  - Organiser la réunion de briefing des arbitres et rappeler l'obligation de présence tout au long de la compétition.
  - Vérifier l'application de la règle des quotas (clubs et organisateurs).
  - Vérifier l'identité et le niveau des arbitres engagés et présents (diplômes, cartellicences, attestations officielles).
  - Superviser la désignation des arbitres (poules et matchs).
  - Observer les arbitres et signaler au DT les arbitres qu'il faut conserver au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
  - Expliquer aux arbitres leurs éventuelles erreurs afin d'améliorer leurs prestations.
  - Evaluer chaque arbitre officiant sur la compétition, assurer un retour ou une remédiation de son évaluation auprès de chaque arbitre et remplir et signer le livret de formation de chaque arbitre.
  - Au fur et à mesure du déroulement des épreuves, et selon les besoins nécessaires au bon déroulement des compétitions, il sera amené à libérer les arbitres dont l'organisation n'utilisera plus les compétences.
  - Etablir un compte-rendu sur le déroulement de la compétition et de l'activité des arbitres accompagné de leur évaluation (à transmettre à la CRA).



## **SECRETARIAT**

Secrétariat du CRENA ou CTS

- Création et mise à jour d'un fichier : Un document va être envoyé à tous les clubs afin de leur demander quels sont leurs arbitres actifs (Nom, prénom, niveau et arme, ainsi que téléphone et adresse Email). Ce fichier permettra aux référents d'armes de contacter les arbitres afin de remédier à d'éventuels manques pour les compétitions.
- Création d'un fichier des compétitions, qui sera envoyé aux différents arbitres afin qu'ils puissent indiquer leurs disponibilités pour arbitrer.
- Convocations (stage, archivage des certifications et documents)

**EQUIPEMENT** : Chaque arbitre recevra un jeu de cartons et un tour de cou.

**PRIME** : Un arbitre officiant lors de demi-finales ou finales d'une compétition pourra recevoir une prime de 10 € versée par l'organisateur.

## **CHARTRE DE L'ARBITRAGE :**

**Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, il est demandé aux organisateurs de joindre la charte de bonne conduite aux feuilles de route des compétitions, et d'en remettre un exemplaire à chaque tireur au moment de l'inscription.**